

Procès-verbal du conseil municipal de Saint-James

Séance du 21 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un juillet à vingt heures quinze, le conseil municipal de la Commune Nouvelle de Saint-James s'est réuni en session ordinaire à l'Hôtel de ville de Saint-James, sous la Présidence de Monsieur Jean-René GUERIN, maire. La séance a été publique.

Présents : M. Jean-René GUÉRIN, maire ; Mme Carine GRASSET, M. Olivier TIREL, Mme Christine DEROYAND, M. Thomas GAUTIER, Mme Anne DELFRAISSY, M. Claude PICHON, Mme Sylvie NICOLLE adjoints au maire ; M. Cyrille BERTHELOT, Mme Chantal de SAINT DENIS, Mme Sonia LEGROS, maires délégués ; Mme Louise AMELINE, Mme Myriam DELAUNAY, Mme Maryse DOMIN-FOURNIER, Mme Karine DOUESNEAU, M. Christophe DUHAMEL, M. Corentin ESNOUT, M. Jean-Louis GERMAIN, Mme Sylvie GOHARD, M. Patrick HELLEU, M. Jimmy LASSALLE, Mme Nathalie LATULIPE, M. Paul-Arthur LEBLOIS, M. Dominique LECHAT, Mme Maryline MARTIN, M. Charles OURY, Mme Florence SOUFFRANT conseillers municipaux.

Absents : M. Pascal CATHERINE, M. Frédéric LISS, Mme Jade NORMAND, Mme Nathalie PANASSIÉ.

Procurations : M. Pascal CATHERINE à Mme Nathalie LATULIPE, M. Frédéric LISS à Mme Sonia LEGROS, Mme Nathalie PANASSIÉ à Mme Myriam DELAUNAY.

Mme Chantal de SAINT DENIS a été nommée secrétaire de séance.

01- Administration générale - Modification de la représentation au sein du Conseil d'Administration du Collège le Clos Tardif

Le Conseil d'Administration du collège le Clos Tardif se compose comme celui d'un collège de plus de 600 élèves, puisqu'il comporte une Section d'Education Spécialisée (SEGPA). Cela se traduit par la désignation de deux représentants pour la commune.

A cet effet, le conseil municipal a désigné le 07 avril dernier Mme Christine DEROYAND et Mme Louise AMELINE en tant que représentantes titulaire et suppléante pour siéger au Conseil d'Administration du collège. L'instance comporte également des représentants de la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel Normandie. Mme Christine DEROYAND a de nouveau été désignée en qualité de membre titulaire, ce qui pose mécaniquement un doublon de représentativité qu'il faut corriger.

Ainsi, sur proposition du Bureau Municipal, il est suggéré au conseil municipal de désigner Mme Louise AMELINE en tant que représentante titulaire et Monsieur Claude PICHON, en tant que représentant suppléant pour siéger au Conseil d'Administration du Collège le Clos Tardif de Saint-James.

Par ailleurs, la municipalité souhaite, au regard des enjeux liés à sa politique Enfance Jeunesse, proposer la désignation d'une personne qualifiée, sans pouvoir de vote, à savoir l'agent responsable du Service Scolaire.

Monsieur le Maire demande par ailleurs à l'assemblée si des candidats souhaitent siéger au sein de cette instance. Il précise qu'en ne procédant pas au vote à scrutin secret, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 alinéa 4 du CGCT, le vote se déroulera à main levée. Pour cela, la décision doit être prise à l'unanimité des membres présents.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'abroger la délibération n° 2026 IV 23 du 7 avril 2026, relative à la désignation des délégués au Collège le Clos Tardif de Saint-James,
- De désigner Mme Louise AMELINE en tant que représentante titulaire et M Claude PICHON en tant suppléant pour siéger au Conseil d'Administration du Collège le Clos Tardif de Saint-James.
- De désigner l'agent responsable du Service Scolaire en tant que personne qualifiée, sans pouvoir de vote,
- De transmettre la présente décision à la direction du collège,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre les dispositions nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

02- Administration générale - Désignation de deux représentants au sein de l'association des Foires Millénaires de la Manche

La foire Saint-Macé, organisée chaque année à Saint-James, figure parmi les cinq foires millénaires de la Manche.

En 2009, l'Association des foires millénaires de la Manche a été créée afin « d'optimiser les opérations de promotion réalisées pour les événements, de mutualiser commandes, achats et locations et toutes opérations qui permettent le développement des foires », conformément aux statuts. Les représentants des cinq communes organisatrices des foires millénaires de la Manche ont émis le souhait de mettre en place des actions communes, notamment en matière de communication avec le soutien d'Attitude Manche et du Conseil Départemental.

Lors de la réunion du 9 juillet dernier, marquant le début du nouveau mandat, les principes fondateurs de l'association et les ambitions communes ont été renouvelées.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal de désigner deux représentants qui siègeront au sein de l'association des Foires Millénaires de la Manche.

Par ailleurs, la municipalité souhaite, au regard des enjeux liés à sa politique d'animation, proposer la désignation d'une personne qualifiée, sans pouvoir de vote, à savoir l'agent en charge de la Communication, l'Événementiel et l'Animation.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des candidats souhaitent y siéger au sein de cette instance. Mme Carine GRASSET et Mme Sylvie NICOLLE déclarent qu'elles sont candidates en tant que délégué, représentant la collectivité.

Monsieur le Maire précise qu'en ne procédant pas au vote à scrutin secret, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 alinéa 4 du CGCT, le vote se déroulera à main levée. Pour cela, la décision doit être prise à l'unanimité des membres présents.

Suite à la remarque de Dominique LECHAT et pour rappel, l'association est désormais composée de 5 communes adhérentes : Brix, Gavray, Lessay, Saint-Hilaire du Harcouët et Saint-James, Montebourg ayant fait le choix de ne plus en faire partie.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De désigner Mme Carine GRASSET et Mme Sylvie NICOLLE en qualité de représentants de la Commune Nouvelle auprès de l'association des Foires Millénaires de la Manche,
- De désigner l'agent en charge de la Communication, l'Évènementiel et l'Animation en tant que personne qualifiée, sans pouvoir de vote,
- De communiquer la présente décision au Président de l'Association des Foires Millénaires de la Manche,
- D'autoriser le maire à prendre les dispositions nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

03- Urbanisme : Lotissement Eugène Sursois - Modificatifs

Depuis plusieurs mois, la commission Urbanisme a missionné la Société TECAM pour assurer la maîtrise d'œuvre du nouveau lotissement Eugène SURSOIS qui sera situé sur les parcelles cadastrées AC 259 et 260 au lieu-dit « Hors-ville » sur la commune déléguée de Saint-James.

Par courriel du 23 juin 2026, les représentants de la Société Klyma Promotion, porteur du projet « Villa Selva », ont confirmé leur décision de mettre un terme à la poursuite du projet de village seniors envisagé sur la commune déléguée de Saint-James. Ce positionnement avait fait l'objet de la signature d'une promesse de vente chez Me Véronique BOISMORAND, notaire à Saint-James, avec pour échéance la date du 30 juin 2026. Malgré l'ensemble des démarches entreprises et les efforts déployés par leurs équipes, le niveau de commercialisation nécessaire à la réalisation de cette opération n'a pas été atteint.

La commission Urbanisme a réorienté le projet vers la construction de lots supplémentaires qui intégreront le lotissement, pour une surface supplémentaire de 5.100 m², portant la surface totale commercialisable à 20.551 m² pour un lotissement de 25.910 m².

Le service Urbanisme du PETR a indiqué que ce lotissement ne pouvait excéder les 40 lots, sans obligation de réaliser des logements à vocation sociale.

Au cours de la commission du 9 juillet 2026, l'esquisse modifiée a été validée. Elle comporte un accès via un plateau surélevé et prévoit l'aménagement de 39 lots.

Du fait de la modification du plan de composition de ce lotissement, il est nécessaire d'obtenir de nouvelles autorisations tant pour le permis d'aménager que pour le Porté à connaissance (mise à jour du dossier Loi sur l'Eau).

L'avancement des procédures conduit à valider également la phase d'avant-projet définitif du futur lotissement, ce qui permettra le cas échéant, dès que ces dossiers auront reçu les autorisations administratives nécessaires, de lancer la consultation de marché public pour les travaux de viabilisation.

Préalablement au lancement des marchés de travaux, et compte-tenu des récentes modifications du projet, il est nécessaire d'ajuster le plan de financement prévisionnel :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Travaux	840.400,00 €	Vente des parcelles	1.397.160,00 €
Etude + suivi travaux réseau télécom	15.000,00 €		
Renforcement réseau électrique ENEDIS	150.000,00 €		
SDEAU 50 création poteau incendie	3.810,00 €		
TECAM Maîtrise d'œuvre + suivi travaux	36.300,00 €		
TECAM (Porté à connaissance - Loi sur l'eau)	4.700,00 €		
Etude de sol	2.590,00 €		
Cabinet GEOMAT	20.000,00 €		
Mission coordination SPS	6.000,00 €		
Publicité	1.500,00 €		
Aléas (10 %)	84.000,00 €		
Total HT	1.164.300,00 €		
TVA	232.860,00 €		
TOTAL TTC	1.397.160,00 €	TOTAL	1.397.160,00 €

Pour mémoire, l'aménagement initial prévoyait la création d'un giratoire via la rue du Mont. Les élus ont fait le choix final d'un carrefour simple, doté d'un plateau surélevé. Par conséquent, le retrait de cette ligne de dépense compense amplement l'estimation des travaux de viabilisation liés à l'aménagement des lots supplémentaires.

Les entreprises seront réglées TTC et le budget annexe est élaboré HT. Les versements de TVA se feront par écritures non budgétaires. Par ailleurs, la vente des terrains sera soumise à un régime de TVA. Pour le lotissement du Coteau du Battoir, un régime de TVA sur marge avait été mis en place, avant d'établir un régime de TVA plein et entier au moment de déterminer les prix de vente.

La commercialisation des lots débutera lorsque le plan de financement définitif sera arrêté, après attribution des marchés et arrêt des différentes dépenses affectées à l'opération.

Dominique LECHAT demande pourquoi il y a une baisse de travaux de 30.000 € par rapport au projet initial. Anne DELFRAISSY répond que cela concerne l'aménagement d'une entrée en lieu et place du rond-point initialement prévu.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider la phase d'Avant-Projet Définitif de cette opération,
- D'autoriser Monsieur le Maire à déposer et à signer la demande de Permis d'Aménager modificatif du lotissement Eugène SURSOIS, et le Porté à Connaissance modificatif du dossier Loi sur l'Eau, au nom et pour le compte de la Commune Nouvelle, ainsi que tout document nécessaire au dépôt et à l'obtention de ces autorisations de travaux susvisées,
- De modifier le plan de financement de l'opération selon les modalités présentées en séance,
- D'autoriser le maire, suite à l'instruction des différentes autorisations (PA, Loi sur l'Eau, recherches archéologiques), à lancer la procédure de marché public pour les travaux de viabilisation,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre les dispositions nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

04 - Animations : conventions pour la Foire Saint-Macé 2026

La Foire Saint Macé se déroulera cette année les 26, 27 et 28 septembre 2026.

Pour rappel, les devis proposés peuvent faire l'objet d'un engagement par l'exécutif. Lorsque les prestations nécessitent la signature d'une convention ou d'un contrat, elle fait l'objet d'une autorisation du conseil municipal.

Dans le cadre de la sécurisation de la manifestation, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer deux conventions payantes de prestation de service avec la Croix Rouge Française et le Groupement Départemental de Gendarmerie de la Manche.

La Croix Rouge Française assure, pour sa part, le secours à la personne, du champ de foire et de la braderie, le samedi 26 septembre de 14h00 à 23h00 et le dimanche 27 septembre de 08h00 à 18h00. Sa prestation portera sur la mise en place d'un Dispositif Prévisionnel de Secours dit de « Petite Envergure », identique à celui de 2025. Des secouristes seront mis à la disposition de la collectivité qui prend à sa charge le coût des personnels, ainsi que leur repas et leur hébergement. Elle met également à disposition un lieu adapté permettant d'installer les personnes prises en charge. Ce lieu doit permettre l'évacuation rapide par les services de secours classiques.

Le coût de la prestation pour 2026 est de 1.100 €. Pour rappel, le coût de l'édition 2025 était identique.

La Gendarmerie met à disposition de la Commune Nouvelle des moyens humains, matériels ou animaux, destinés au service d'ordre mis en place lors du déroulement de la Foire Saint-Macé. Le coût est estimé à 3.804,17 €. Pour rappel, le coût de l'édition 2025 était de 3.796,19 €.

Dominique LECHAT demande pourquoi le compte-rendu de la dernière commission Foire n'a pas été diffusé alors qu'elle a eu lieu début juin. Carine GRASSET explique que l'agent en charge de l'événementiel a eu d'autres priorités, en raison d'une période estivale très chargée. C'est aussi la raison pour laquelle le bulletin municipal ne paraîtra qu'en septembre.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de prestation de service avec la Croix-Rouge Française et le Groupement Départemental de Gendarmerie de la Manche, selon les modalités présentées en séance,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la bonne exécution de ce dossier.

05- Ressources Humaines : ouverture de poste

Pour les besoins du service scolaire, il est proposé de créer un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles à temps complet sur les grades suivants : adjoint technique, adjoint technique principal de 2^{ème} classe, ATSEM principal de 2^{ème} classe et ATSEM principal de 1^{ère} classe.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De créer le poste précité,
- De mettre à jour le tableau des effectifs,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires pour la bonne exécution de ce dossier.

Questions diverses

Communauté d'Agglomération

Le conseil communautaire a délibéré le 28 mai dernier sur l'instauration de 4 commissions thématiques, ouvertes aux conseillers municipaux. Ainsi, Monsieur le Maire propose aux élus de s'inscrire, s'ils le souhaitent, aux commissions suivantes : ressources (finances, ressources humaines, modernisation de l'administration, évaluation des politiques publiques, relations aux communes), technique et cadre de vie (infrastructures et bâtiments – maintenance opérationnelle, déchets et économie circulaire, assainissement, GEPU – GEMAPI), territoire (développement économique, mobilités – transport scolaire, tourisme, urbanisme – habitat – gens du voyage – politique de la ville, stratégie immobilière) et cohésion sociale/jeunesse et sport (culture – patrimoine, PESL, cohésion sociale, santé, petite enfance – enfance jeunesse – sport & loisir). Pour information, ces commissions seront co-présidées par les vice-président.e.s ayant reçu délégation dans chacun des domaines. Elles ont été conçues pour permettre une convergence des différentes politiques publiques menées, de mieux les coordonner, de décloisonner les approches et gagner en vision stratégique.

Accueil des gens du voyage :

Christophe DUHAMEL souhaite une nouvelle fois aborder le sujet de l'accueil des gens du voyage, il dit que la situation est non maîtrisée et préoccupante. Monsieur le Maire répond que c'est du ressort de l'intercommunalité. Il ajoute que malheureusement, le groupe qui est arrivé dimanche n'était pas du tout prévu sur Saint-James ni sur le secteur, ils s'y sont installés sans autorisation.

Carine GRASSET ajoute que ça va être encore compliqué pendant plusieurs mois. C'est la communauté d'agglomération qui fixera le lieu qui deviendra l'aire fixe pour les grands passages, pour les années à venir et qui sera aménagé en 2028.

Christophe DUHAMEL dit que dans certaines communes, les maires se sont battus pour ne pas accueillir de groupes et ont obtenu gain de cause.

Monsieur le Maire précise que Saint-James compte plus de 5.000 habitants. Le Préfet a été clair sur le sujet, la Commune Nouvelle aura l'obligation d'avoir une aire d'accueil, permanente ou de grands passages.

Comme convenu lors du dernier conseil municipal, Christophe DUHAMEL souhaite qu'un groupe de travail soit créé à ce sujet, avant la rentrée. Monsieur le Maire et Carine GRASSET réaffirment que c'est la communauté d'agglomération qui prend les décisions et que Saint-James sera associée au projet. Ils ajoutent qu'en effet, le groupe de travail va être créé rapidement.

Enfin, Myriam DELAUNAY intervient pour souligner la récurrence des réclamations des citoyens à ce sujet.

Après encore quelques minutes de débat et échanges, Monsieur le Maire lève la séance.

Feux d'artifices

Suite à la question de Karine DOUESNEAU, il est répondu que le Préfet de la Manche laisse le choix aux communes de maintenir ou non les feux d'artifices. Pour l'heure, celui du 19 août au Bas des Rivières est maintenu mais il pourrait être annulé si les fortes chaleurs ne permettaient pas de le tirer dans de bonnes conditions.

Orgue de Keyenberg

Dominique LECHAT souhaite que Guillaume PARIS, DGS, soit remercié pour tout le travail accompli depuis deux ans pour le transfert de l'orgue, de Keyenberg jusqu'à l'église Saint-Jacques à Saint-James.

Agenda

- Fête communale de Carnet les samedi 25 et dimanche 26 juillet
- Soirée champêtre au Bas des Rivières le mercredi 19 août
- Fête communale de La Croix Avranchin le dimanche 23 août
- Forum des associations à l'ELC le samedi 5 septembre

Liste des délibérations

- 01- Administration générale - Modification de la représentation au sein du Conseil d'Administration du Collège le Clos Tardif
- 02- Administration générale - Désignation de deux représentants au sein de l'association des Foires Millénaires de la Manche
- 03- Urbanisme : Lotissement Eugène Sursois - Modificatifs
- 04 - Animations : conventions pour la Foire Saint-Macé 2026
- 05- Ressources Humaines : ouverture de poste

Le maire de la Commune Nouvelle
Jean-René GUÉRIN

Le secrétaire de séance
Chantal de SAINT DENIS